



Professional Photographers of Canada
Photographes Professionnels du Canada

Compétition nationale étudiante de l'image 2019

Règlement officiel de la compétition

Participez à toutes ces catégories

- ~ COMMERCIALE
- ~ GENERALE
- ~ PORTRAIT

*La compétition nationale étudiante des PPOC
permet de découvrir le talent parmi nos
étudiants en photographie.*

Cet envoi contient :

***Règlements officiels**
(Révision 181118)

DATES IMPORTANTES :

Toutes les soumissions doivent
être **REÇUES** avant :

17h00 HNE

Le vendredi 8 février 2019

**Aucune soumission tardive ne
sera acceptée**

DATES DE JUGEMENTS : 22-24 février 2019

Quality Hotel and Suites, Woodstock, Ontario

GALA DE REMISE DES PRIX : Lundi 29 avril, 2019

Hôtel Marriott Terminal Aéroport de Montréal, Dorval, Québec

COMPÉTITION NATIONALE ÉTUDIANTE 2019

RÈGLEMENT OFFICIEL

VEUILLEZ LIRE CES RÈGLEMENTS ATTENTIVEMENT, CAR LES PRÉSENTATIONS NON CONFORMES SERONT RETOURNÉES, NON JUGÉES, À LEUR PROPRIÉTAIRE.

ÉLIGIBILITÉ :

Les participant(e)s doivent être inscrit(e)s à un programme d'études photographiques à temps plein dans un Collège communautaire ou un Institut reconnu au Canada. Les photographies originales de toute soumission doivent avoir été prises par un(e) étudiant(e) pendant qu'il/elle était inscrit(e) au Collège ou à l'Institut.

NON-ÉLIGIBILITÉ :

1. Les images déjà présentées et acceptées à une compétition nationale des PPOC.
2. Plusieurs images du même sujet ne peuvent être présentées dans différentes catégories. Le sujet doit être représenté de façon complètement différente des autres images présentées dans cette compétition ou autres compétitions reconnues par les PPOC (i.e. des images prises lors de la même session ou du même contrat).
3. Les images qui représentent un concept qui n'est pas l'œuvre originale du photographe.

LIMITE DES ENVOIS :

Chaque participant pourra présenter un maximum de deux fichiers numériques.

ÉCHÉANCES ET FRAIS :

Fichiers numériques

Soumission étudiante 45.00\$ (Taxes incluses)

Ces frais sont pour un maximum de 2 fichiers numériques. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables et sont payés en ligne avec lors du téléchargement de vos images. Vous devez inclure avec vos images, votre formulaire dûment rempli avec votre signature sous la section termes et conditions et votre numéro Visa ou Mastercard.

Critiques Audio : Vous pouvez obtenir une critique audio pour le montant additionnel de \$47.00 (taxes incluses).

TOUTES LES SOUMISSIONS DOIVENT ÊTRE REÇUES AVANT 17H00 HNE LE MERCREDI 8 FÉVRIER 2019.

SOUSSION :

Les fichiers numériques doivent être téléchargés sur le site internet des PPOC (www.p poc.ca). Les instructions sont sur le site internet. Les termes et conditions doivent être remplies en ligne et le paiement doit être soumis à ce lien.

SPÉCIFICATIONS ET TAILLES :

Les fichiers numériques soumis en ligne doivent être en format JPEG, compression haute qualité (jpg 8) et en mode couleur RGB. Utilisez un profil couleur sRGB, Adobe RGB (1998) ou ProPhoto RGB. Le nom du fichier sur chacune des images doit être le même que le titre de l'image avec l'extension, par exemple : « Illusions.jpg » lorsque le titre est « Illusions ».

Les dimensions totales du fichier doivent avoir un ratio de 16:9. Tout autre ratio, que ce soit plus petit ou plus grand, sera montré et jugé avec les pixels vides en noir ou en gris. La résolution maximum acceptée est **5120x2880**. Les résolutions plus petites avec le ratio correct (comme 2560x1440) seront acceptées. Une résolution plus petite risque d'avoir les fichiers présentés avec une qualité inférieure.

Pour la meilleure présentation aux juges, toutes les images seront visualisées à 100%. Cela veut dire qu'elles doivent correspondre à un « canevas » de **5120x2880** pixels. Vous pouvez considérer une partie du canevas comme votre « matre » qui peut avoir sa propre couleur et traitement, comme une planche « matre » avec une plus petite impression montée dessus.

Il est fortement suggéré que vous soumettiez à la compétition de l'image avec des images qui sont placées sur le canevas maximum de 5120x2880. Comme le bon ratio, cela assurera que vos images soient présentées aux juges avec la meilleure qualité.

NOTE : pour le jugement, le moniteur sera tourné selon l'orientation de l'image, i.e. en mode portrait pour les images verticales et en mode paysage pour les images horizontales.

IDENTIFICATION :

AUCUN TEXTE OU ÉLÉMENT QUI POURRAIT IDENTIFIER L'AUTEUR n'est permis sur l'image, et leur présence disqualifiera l'image. Il est important que vos images soient enregistrées dans catégories appropriées avec leur titre (« Non titré » ou « Sans titre » ne sera pas accepté. Toutes les images doivent avoir un titre). La liste des catégories sera dans des menus déroulants lorsque vous téléchargez vos images sur www.pnoc.ca.

SPÉCIFICATIONS DU JUGEMENT NUMÉRIQUE :

Les images numériques seront jugées sur des moniteurs iMac 5k, calibrés avec un appareil X-Rite i1 Display Pro. Le point blanc est fixé à 6500K, la luminance à 120 cd/m² et le gamma à 2.2. Toutes les images seront visionnées à 100%.

JUGEMENT :

Les compétiteurs doivent être conscients que les juges ou le comité de la compétition nationale ne tenteront pas de reclasser une image qui est visiblement dans la mauvaise catégorie. Cette photo peut être jugée non acceptée. **VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE DESCRIPTIF DES CATÉGORIES !**

NOTE : La décision des juges est finale. Le directeur de la compétition nationale a l'autorité finale et absolue en matière de décision sur toutes questions qui ne sont pas couvertes par ces règles. Toutes les soumissions seront manipulées avec le plus grand soin, mais le comité de la compétition et les PPOC n'assument aucune responsabilité envers les soumissions pendant le stockage, l'exposition ou le transport.

REMISE DES PRIX :

La remise des prix aura lieu au Congrès national des PPOC à Dorval, Québec. Le comité de la Compétition nationale et/ou les juges se réservent le droit de retenir ou retirer tout prix.

DÉFINITION DES CATÉGORIES

Les définitions des diverses catégories données ci-dessous guideront les photographes et les juges. Les candidats doivent savoir que le Comité de compétition ne reclassera pas les photos mal classées.

Catégories Commerciales

ARCHITECTURE (Catégorie 1)

La photographie architecturale doit, avec succès, définir et/ou représenter les caractéristiques architecturales de l'intérieur ou de l'extérieur d'un bâtiment en utilisant le potentiel des points de vue, de la perspective et de l'éclairage.

MODE (Catégorie 2)

La photographie de mode et de beauté consiste à vendre un mode de vie. Le but des créateurs de mode actuels est l'excitation visuelle créative. La photographie de mode et de beauté / glamour d'aujourd'hui doit refléter cette créativité, ainsi que stimuler l'intérêt et l'attrait pour l'achat auprès du visionneur.

ILLUSTRATION de Produits (Catégorie 3) – anciennement Illustration

Les images de cette catégorie doivent démontrer un produit sous un aspect attrayant et unique, qui stimule l'intérêt et le désir d'acheter chez le client.

INDUSTRIELLE (Catégorie 4)

La photographie industrielle réussie attire l'attention sur un procédé ou un produit industriel sur le site même de l'activité, tout en illustrant les capacités de l'auteur à produire des images sous des conditions industrielles variées.

ÉDITORIAL (Catégorie 5)

Décrivant événements de nouvelles, des environnements de vie et d'affaires, ces images servent à accompagner un article ou la description historique d'une activité. Ces images susciteront l'intérêt du lecteur par leur humour, l'émotion ou autre trait inusité. Cette catégorie inclut : portrait corporatif, rapports annuels, photographie de rue, activités d'affaires en général. Les photographies de presse ne seront pas acceptées dans cette catégorie.

PRESSE (Catégorie 6)

Photographies qui illustrent la nouvelle, les sports, les intérêts humains ou événements publicitaires qui ont un impact important, qui provoque une réaction émotionnelle et qui souvent requiert le photographe de ne pas seulement être au bon endroit au bon moment, mais de devoir capter **l'action ou l'événement à son zénith sous des conditions souvent adverses. Aucune altération, manipulation ou image composée permises dans cette catégorie.** Les ajustements de base en couleur, brillance, cadrage, retenue et ombrage (*dodging and burning*) sont permis. Le fichier de capture original (si jpg ou RAW) doit être disponible pour examen à la demande du Comité de compétition.

Catégories générales

FLORAL ET PAYSAGE (Catégorie 7)

Une belle image de paysage illustre des caractéristiques géographiques naturelles, ou faites de main d'homme, présentée d'une façon plaisante et esthétique. Ces images soient de paysages ou florales doivent être supérieures aux images typiques, en démontrant l'application des principes communs à tout artiste qui fait du paysage.

ANIMAUX (Catégorie 8)

Une catégorie mixte, regroupant les animaux sauvages photographiés dans leur habitat naturel, et les animaux domestiques photographiés dans un site au choix du photographe : studio, grange, prairie, etc.

EXPÉRIMENTALE / DIVERS (Catégorie 9)

Images qui défient toute classification. La créativité et les compétences techniques du photographe peuvent se conjuguer pour produire un puissant intérêt grâce à l'emploi inhabituel d'objectifs et de techniques de traitement de la lumière. Se classent ici les images qui défient la tradition. Il ne faut pas conclure que tous les effets spéciaux doivent en faire partie. Une image industrielle avec effets spéciaux doit être inscrite dans la catégorie industrielle si elle en montre les caractéristiques et non sous la rubrique expérimentale/divers. Les images soumises dans cette catégorie peuvent avoir été créées avec un logiciel de Génération d'images par ordinateur.

BEAUX-ARTS (Catégorie 10)

Photographie d'art signifie une image créée conformément à la vision du photographe comme artiste. La photographie d'art est en contraste avec la photographie représentative telle qu'une image commerciale traditionnelle, le photojournalisme et la photographie traditionnelle souvent commandée qui représente la réalité objective plutôt que la vision créative du photographe. Le travail est jugé pour son esthétisme, souvent unique, son sujet.

Comprises dans cette catégorie sont des images inusitées, individuelles ou en groupe et peut inclure une image classique en noir et blanc, des effets de peinture, une image nature morte classique, les images bizarres et bien d'autres approches non conventionnelles. Le sujet principal présenté dans les images de cette catégorie doit être capturé en utilisant un appareil photo, les sujets secondaires peuvent être des images générées par ordinateur.

ILLUSTRATION CONCEPTUELLE (Catégorie 11) – anciennement Style Libre

Une œuvre d'art qui utilise et se réalise à partir de photographies. Quoique l'image originale puisse être créée par une autre personne, le participant doit avoir exécuté toutes les étapes de postproduction avec une emphase remarquable sur la composition dérivée des images qui constituent la présentation finale. Celle-ci doit ressembler à une photographie en suivant les conventions d'éclairage, d'ombrage et de perspective. Le participant doit avoir une autorisation d'utiliser toutes les images. Si vous utilisez une image d'un autre créateur, une permission écrite doit être disponible pour vérification si demandée par le Comité Compétition. Le sujet principal présenté dans les images de cette catégorie doit être capturé en utilisant un appareil photo, les sujets secondaires peuvent être des images générées par ordinateur.

Catégories Portraits

PORTRAIT (Catégorie 13)

Un bon portrait doit présenter un sujet ou un couple, tout en reflétant la personnalité du sujet en plus de celle du créateur, son sens artistique, sa créativité et ses qualités techniques.

PORTRAIT DE GROUPE (Catégorie 14)

Les portraits de groupe doivent représenter trois personnes ou plus.

PORTRAIT D'ENFANT (Catégorie 15)

Portrait d'un ou deux enfants, de 12 jours à 12 ans. En studio ou sur place, style contemporain ou traditionnel.

NU ARTISTIQUE (Catégorie 16)

Les représentations habiles et créatives du corps humain sans vêtements ; entier ou en partie. Par exemple, les nus artistiques, les études anatomiques, les études de vie, les déclarations éditoriales. Les images peuvent montrer des nus dans un contexte émotionnel ou comme design graphique ; elles peuvent inclure l'environnement et de la peinture corporelle. Les sujets doivent avoir au moins 18 ans.

PORTRAIT MARIAGE (Catégorie 17)

Images de la mariée ou du marié, de deux personnes dont l'une doit être le marié ou la mariée. (Individuel ou couple).

GROUPE MARIAGE (Catégorie 18)

Images de trois personnes ou plus, dont l'une doit être le marié ou la mariée, ou une session de fiançailles, ou trash la robe, individuel ou couple.

MARIAGE STYLE JOURNALISTIQUE (Catégorie 19)

Des images "sur le vif" qui requiert que le photographe soit à la bonne place, au bon moment pour capter l'intérêt, l'émotion et/ou l'action sans incitation à la pose. Les considérations traditionnelles rattachées à la pose, éclairage ou composition sont secondaires à l'intérêt, l'émotion ou l'action.

ALBUM DE MARIAGE (Catégorie 20)

Un album par membre. Le jugement se fait sur la valeur du reportage d'un seul mariage et sur sa présentation. Un minimum de 95% des images de l'album de mariage doit parvenir du créateur qui doit certifier que ce sont ses propres images. Toutes images (jusqu'à 5%) qui ne sont pas celles du membre devront être identifiées sur le formulaire d'inscription. Les juges seront informés de ces images et ils jugeront en conséquence. NOTE : Un droit d'inscription supplémentaire est exigé en surplus des droits pour votre soumission des 4 images régulières. Un participant peut soumettre jusqu'à UNE image de leur soumission d'album de mariage dans la compétition de l'image régulière.

NOUVEAU-NÉS (Catégorie 21)

Portrait d'un ou plusieurs nouveau-nés, de la naissance à 12 jours. Le nouveau-né peut être posé en studio ou dans un contexte environnemental avec ou sans accessoires. Un accessoire est défini comme tout ce qui soutient le nouveau-né et/ou apporte à l'histoire de l'image. Si une autre personne est utilisée comme accessoire, le sujet principal doit être le nouveau-né.

La sécurité est une préoccupation majeure lors de la photographie de nouveau-nés. Toutes les précautions doivent être prises pour assurer la sécurité du bébé.

Catégories

COMMERCIALES

- 1- Architecture
- 2- Mode
- 3- Illustration de Produits
- 4- Industrielle
- 5- Editorial
- 6- Presse

GENERALES

- 7- Floral et Paysages
- 8- Animaux
- 9- Expérimentale/Divers
- 10- Beaux-Arts
- 11- Illustration conceptuelle

PORTRAITS

- 13- Portrait
- 14- Portrait groupe (3 ou plus)
- 15- Portrait enfant
- 16- Nu artistique
- 17- Portrait mariage
- 18- Mariage groupe portrait
- 19- Mariage style journalistique
- 21 – Nouveau-Nés

Bonne Chance !

RESPONSABLE DU SALON 2019

Gerald (Gerry) David
328 42 street SW
Calgary, AB, T3C 1Y3

Téléphone : (403) 816.9935
Courriel : salonchair@ppoc.ca

Toutes les soumissions doivent être téléchargées sur le site internet des PPOC : www.ppoc.ca

RESPONSABLE DE L'EXPOSITION NATIONALE

Charles van den Ouden, MPA, SPA

Courriel : charles.vandenouden@gmail.com